

N° 2023-108

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE ST PIERRE
D'ALBIGNY POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ENSEIGNANT AU SEIN
DE L'ESPACE MUSICAL D'AIME**

L'an deux mil vingt-trois le 04 octobre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 28 septembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. VIBERT Christian est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, CHENU Azélie, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC JACQUES, DUCOGNON Guy, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes ASTIER Fabienne (qui donne pouvoir à M. BOCH), BERARD Patricia (qui donne pouvoir à Mme VILLIEN), CHAMOUSSIN Bernadette (qui donne pouvoir à Mme MAIRONI-GONTHIER), FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse

MM. GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

pouvoir : 3

Le Président rappelle au conseil qu'un des postes nécessaires pour assurer les cours à l'Espace Musical est pourvu par voie de mise à disposition.

Ainsi la commune de Saint Pierre d'Albigny met un enseignant en euphonium à la disposition des Versants d'Aime depuis de nombreuses années.

La dernière convention est arrivée à échéance le 30/06/2023 ; il propose donc de la renouveler pour une nouvelle année scolaire, soit du 1^{er} septembre 2023 au 5 Juillet 2024.

Le Président rappelle que la mise à disposition de cet agent implique que l'établissement d'accueil rembourse à l'établissement d'origine le montant de la rémunération, des charges sociales correspondant à la partie du service effectué auprès d'elle par l'agent mis à disposition, conformément aux dispositions du décret n° 2008- 580 du 18 juin 2008.

Il précise que la convention proposée fixe notamment les conditions d'intervention et de rémunération du professeur qui sont, pour l'année scolaire 2023/2024 :

- 4 h 15 par semaine à compter de septembre puis modification possible à compter de novembre 2023,
- 51.29 € / heure (rémunération + charges patronales) + frais de déplacement.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2008- 580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et établissements publics administratifs locaux,

Vu la nécessité de renouveler la convention de mise à disposition d'un agent pour assurer les cours d'euphonium à l'Espace musical,

EXPRIME son accord pour la mise à disposition au profit des Versants d'Aime d'un enseignant en musique de la Commune de Saint Pierre d'Albigny, à raison de 4 h 15 par semaine, pour l'année scolaire 2023/2024,

APPROUVE les conditions de rémunération proposées, à savoir 51.29 € / heure (salaire chargé) + frais de déplacement au tarif en vigueur,

AUTORISE le Président à accomplir toute formalité pour ce faire et à signer la convention de mise à disposition correspondante avec la Commune de Saint pierre d'Albigny,

DIT que les crédits nécessaires au financement de cette mise à disposition sont inscrits au budget primitif.

FAIT ET DELIBERE LE 04 OCTOBRE 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX